

**(Intro : JY Grandidier présente le travail fait par Claudio Rumolino pour la Société).**

C'est un travail que l'ont a initié il y a 2 ans au sein de l'entreprise que je dirige, qui est producteur d'électricité verte, PV, éolien. Nous avons comme but de faciliter des projets d'investissement citoyen soit dans des projets locaux, soit dans des solutions qui peuvent être un peu plus globales.

Alain vient de vous présenter une démarche dans le Pays de Vilaine, osée, très ambitieuse, et tout le monde ne le fait pas. Les solutions que je propose s'adressent plutôt aux gens qui hésitent et comme dans le projet d'Energie Communes Renouvelables, voudraient essayer de faire quelque chose.

Un projet éolien, c'est un projet industriel : c'est-à-dire une série de risques : aux niveaux du développement, de la construction, de l'exploitation. Donc effectivement, la présence d'industriels permet de transformer dans le temps le projet (le rêve, peut-être de tout à chacun, je pense à ceux qui sont venus ici nombreux, en partie pour cela), de transformer ce projet en une belle réalité plutôt qu'en cauchemar.

Nos projets, vont donc faire conserver à l'industriel son rôle d'assurer les risques, pensant que Pays de Vilaine restera une exception qui se

développera, mais ne sera pas la majorité. Les industriels seront plus nombreux à faire du participatif.

Le vent, c'est une ressource locale, inépuisable propre à chaque territoire.

L'investissement participatif, c'est une solution qui vient de la nouvelle configuration du marché de l'énergie. Effectivement avec une centrale à charbon, nucléaire, on ne se pose pas la question de l'investissement citoyen. Ce n'est pas la même vision de développement du territoire.

L'expérience de Montdidier, de la Picardie, relatée par Christophe, en est une autre composante comme outil de développement du territoire.

L'investissement participatif sert l'acceptabilité des projets, donc l'intérêt des industriels, qui ne sont pas seulement que des philanthropes. Cela peut permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets, donc d'atteindre les objectifs (voir par ailleurs), de donner un nouvel élan aux filières EnR, de mettre en place de nouveaux financements.

Ce qui peut être fait et les enjeux financiers :

Impulser un produit d'épargne éthique à large échelle. Voici donc quelques schémas possibles qui sont à des phases de réalisations différentes, certains demandant encore davantage d'appropriation par la sphère politique.

1/ Diapo 4/ En général quand on fait un projet, on crée une société de projet : une SAS ou autre. Un industriel va apporter des fonds propres, à côté de lui on peut créer une SEM, des holdings (c'est-à-dire une société qui va tenir des participations dans une autre société), une SA, SARL, coopératives, dans lesquelles mettre de l'argent permettant une prise de participation sous forme de fonds propres éventuellement sous forme obligataire dans la société de projet.

Ainsi fonctionne en Champagne la SEM Energie de Troyes (projet éolien), où nous avons mis des fonds propres, à côté de la Caisse de Dépôts et Consignations, d'une autre SEM qui existait préalablement et d'un particulier.

Nous sommes aussi en train de le faire dans le 44 avec la SEM ENEE 44, SEM départementale dédiée aux EnR.

Dans un autre projet sur un territoire mitoyen du Lot et du Cantal, nous sommes en train de le faire avec la filiale d'une coopérative agricole qui s'est montée concernant des projets solaires PV en toiture pour leurs adhérents, à qui nous avons cédé 40% de participation directe sous forme de titres de la société de projet. Une option avec 10% d'actions sont réservées pour la collectivité d'accueil. C'est une solution intéressante pour les élus des collectivités qui ont peu de facilités pour investir : 2 ans après la

mise en exploitation, aux mêmes conditions d'entrée que la Coopérative, ce qui lui permet donc de percevoir préalablement la fiscalité locale qui peut lui servir alors de fonds propres sans obligation d'emprunt, ou moindre, de minimiser le risque notamment aux yeux des citoyens locaux grâce à la lisibilité acquise sur ces 2 années.

Le schéma de partenariat citoyen  
Diapos 5/&6/ :

Il faut réduire les risques du projet, et le sécuriser dans toutes ses phases de réalisation ainsi les investisseurs locaux vont investir dans une société de projet qui va commanditer une société d'exploitation dans laquelle œuvrera uniquement l'industriel pour les aspects opérationnels, cela se pratique beaucoup en Allemagne : les sociétés en commandite. Les retombées financières, elles, profitant aux citoyens investisseurs.

Les investisseurs globaux :

Eole livret Diapo 8/, un livret de Caisse d'épargne, où les personnes intéressées déposent de l'argent. Les différentes banques de la place collectent cet argent et le reversent à la Caisse des Dépôts, comme le livret A, et la Caisse de Dépôts met à disposition des fonds sous forme d'emprunt ou sous forme d'obligations. La Banque Postale, le

Crédit Agricole sont intéressés mais peinent à finaliser.

Un compte à terme Diapo 9/ avec le Crédit Coopératif, lancé bientôt, où les déposants sont rémunérés pendant 3 ans, en contre partie, le CC fera un prêt obligataire à l'industriel qui finance l'installation, ce qui lui permet d'avoir moins de fonds propres. On paye 7 % à la Caisse des Dépôts ou au CC, il y a le financement du risque, la commission bancaire, le particulier collecte un intérêt de 4 % imposable, donc de 3 % net.

Un projet Fond Energie Diapo 11/, en Aquitaine avec un financement du Conseil Régional Aquitaine. Il s'agit de prélever une partie de la richesse créée par un parc éolien pour pouvoir participer à la rénovation énergétique de logements.

Schéma complexe qui permet aux énergies renouvelables et à la maîtrise d'énergie de contribuer dans un pot commun à des objectifs d'économie ambitieux (pas le temps d'expliquer le mécanisme) qui suppléerait notamment aux carences financières du Grenelle. Préfiguration qui verrait les producteurs éoliens devenir des obligés et bénéficieraient de certificats d'économie d'énergie.

Estimation des investissements dans les EnR au niveau national Diapo 12/ à 15/:

Résultat d'une simulation « Eole Livret » avec 1500 Mw éolien par an en France (ce qui n'est pas encore le cas). Ce qui veut dire 2,5 milliards d'investissement, un besoin en fonds propres de 450 millions €, avec 1/3 apporté avec le livret ou les comptes à terme, cela fait 150 millions d'apport participatif mobilisé sous forme de moyen d'épargne global fléché sur d'investissement énergie renouvelable.

150 millions à 7 %, cela génère un intérêt de 10,5 Millions/an qui passe par le Fond de garantie apporté par la Caisse de D qui prélève 1,5%, soit 2,25 millions, les banques se rémunèrent à hauteur de 1,5%, le fisc fait son prélèvement, il resterait 4,5 millions d'intérêts dans ce cas de figure.

**Fin de l'exposé.**